

**Destinataires :** Participants au programme CanadaGAP

**Date :** Le 19 février 2020

**Objet :** Mettre à jour votre guide de salubrité des aliments pour 2020

Tel que communiqué le 31 janvier, les guides CanadaGAP ont été mis à jour pour 2020. La version 8.0 des [guides des fruits et légumes et des produits de serre](#) sont maintenant affichés sur le site Web de CanadaGAP.

**Comment dois-je effectuer la mise à jour de mon guide?**

Dans le cadre du programme CanadaGAP, vous devez mettre à jour votre guide **chaque année** conformément aux exigences de la section 24. La publication de la version 8.0 est le moment idéal de passer en revue votre guide pour y apporter les modifications de 2020.

Le matériel suivant est disponible sur le site Web de CanadaGAP :

- *Survol des modifications aux guides CanadaGAP* – aperçu des modifications principales pour 2020
- Document des révisions – indique les détails des modifications de la version précédente

Il existe différentes façons de mettre à jour votre guide pour 2020.

- Consultez le document *Survol des modifications* pour voir un aperçu des modifications.
- Déterminez quelles modifications affectent votre entreprise. Lorsque vous les avez identifiées, consultez le document des révisions.
- Selon le nombre de changements qui s’appliquent à votre entreprise, déterminez comment mettre à jour vos guides. Vous pouvez réimprimer **le guide au complet** ou réimprimer seulement les **pages ou sections** avec des modifications qui affectent votre entreprise.

***Veillez noter que de nombreux changements sont inclus dans la mise à jour cette année car il n’y a pas eu de mise à jour en 2019.***

Si vous imprimez le guide au complet...	Si vous réimprimez SEULEMENT les pages ou sections qui affectent votre entreprise...
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Imprimez la version PDF du guide pertinent sur le site Web de CanadaGAP.</li> <li>2. Consultez chaque section, effectuez la mise à jour de vos procédures/programme de salubrité alimentaire, et apposez vos initiales pour indiquer que vous avez révisé votre guide.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Imprimez les pages/sections nécessaires (pour avoir un document formaté, choisissez la version PDF sans les suivis de modifications).</li> <li>2. Insérez les nouvelles pages dans votre guide actuel, pour indiquer que vous avez complété les nouvelles procédures pertinentes à votre entreprise.</li> <li>3. Il est préférable de réimprimer le glossaire. La terminologie qui a été modifiée est indiquée dans le document <i>Survol des modifications</i>. Les modifications de la terminologie sont importantes, puisqu’elles peuvent affecter les exigences du programme.</li> <li>4. Sur la page titre de votre guide, biffez le numéro de la version/date de la version précédente et écrivez ‘Version 8.0 2020’, ou imprimez une nouvelle page titre.</li> </ol>

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS » ) parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

## Mise à jour des registres CanadaGAP

- Certains changements/registres ne s'appliquent peut-être pas à votre entreprise. Consultez le document avec les suivis de modifications pour déterminer si elles s'appliquent à vous.
- Commencez à utiliser les nouvelles versions des registres ou mettez à jour vos propres registres afin d'assurer que la nouvelle information est incluse.

## Ressources additionnelles

Les deux [présentations Powerpoint suivantes](#) sont disponibles sur le site Web.

- *Principales modifications pour 2020*
- *Mise à jour de vos guides pour 2020*

## Nouveau pour 2020!

Des versions PDF remplissables des guides CanadaGAP peuvent être téléchargées gratuitement du site Web de CanadaGAP.

Si vous souhaitez compléter votre guide électroniquement chaque année, vous pouvez télécharger cette version, et remplir chaque section du guide comme vous le faisiez normalement (incluant le tableau de confirmation à la fin de chaque section). Une fois complété, ce PDF peut être sauvegardé ou imprimé si nécessaire.

Vous allez devoir conserver vos registres à l'aide d'une autre méthode (par exemple, avec les registres Excel de CanadaGAP disponibles sur le site Web) car les registres ne font pas partie de cette version.

## Pourquoi les guides sont-ils mis à jour?

- Pour répondre aux demandes des usagers. CanadaGAP reçoit de nombreuses demandes pour préciser la terminologie dans le guide ou l'intention des exigences. La plupart des demandes proviennent directement de producteurs ou de ceux qui travaillent avec des producteurs (consultants, auditeurs, etc.) qui doivent expliquer les attentes plus clairement ou qui suggèrent des façons de simplifier la terminologie.
- Pour maintenir la rigueur technique du programme à mesure que les exigences de la science, de l'industrie ou des acheteurs changent. Il y a plusieurs questions sans réponses au sujet de la recherche au niveau de la salubrité alimentaire, et les exigences techniques doivent évoluer au même rythme que les progrès de la science.
- Pour aligner avec les changements des exigences gouvernementales. Nous sommes à l'ère des changements rapides concernant les règlements de salubrité alimentaire au Canada et à l'étranger. Au Canada, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* a été mis en vigueur en 2019. Plusieurs changements pour la version 8.0 des guides ont été faits pour s'aligner avec ce règlement.
- CanadaGAP est un programme reconnu par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI). La plupart des grands clients exigent la certification d'un programme attesté par GFSI. Pour maintenir la reconnaissance, CanadaGAP doit apporter des mises à jour chaque fois que GFSI modifie ses propres exigences.
- Le programme CanadaGAP a été soumis à l'examen technique des gouvernements du Canada et des provinces. Afin de conserver la reconnaissance gouvernementale, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exige que CanadaGAP revoie ses guides régulièrement et soumette des changements pour approbation par le gouvernement.



- Le Comité consultatif des intervenants de CanadaGAP examine toutes les propositions de changements et propose souvent des suggestions de modifications. Il se réunit une fois par année pour discuter des changements.

Si vous avez des questions, veuillez les faire parvenir à [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca).

